

Conservation du matériel scientifique ancien :

Il s'agit d'un texte adressé aux recteurs d'académie , au directeur de l'académie de Paris , aux inspecteurs généraux de l'éducation nationale , aux inspecteurs pédagogiques régionaux et aux proviseurs de lycée .

« Les lycées d'enseignement général et technologique , dont la création remonte pour certains au XIX^e siècle , et qui ont parfois pris la succession d'établissements plus anciens encore , conservent souvent du matériel ayant servi à l'enseignement expérimental des sciences physiques .
Ce matériel ne correspond plus , en général , aux conditions actuelles de l'enseignement .

De ce fait , il est parfois ignoré ou abandonné et risque d'être détruit ou dispersé lors de travaux d'aménagement et de rénovation que connaissent les établissements .

Ce matériel constitue pourtant un élément important de notre patrimoine éducatif , témoignage visible de l'histoire des sciences et de son enseignement .(.....)

En fonction des locaux et des moyens dont dispose chaque établissement , ces matériels pourront être valorisés de plusieurs façons :

- par la constitution de vitrines ou d'un « coin musée » dans l'établissement , qui pourront donner aux élèves et aux enseignants une image attirante de l'histoire de l'enseignement des sciences ; les appareils pourront également servir de support à des projets éducatifs spécifiques , associant élèves , professeurs et documentalistes ;

- par la création de petits musées locaux spécialisés , à l'exemple de ceux qui existent ou sont en cours de constitution dans plusieurs villes ,

- par versement aux musées municipaux ou régionaux , tels les centres de culture scientifique , technique et industrielle (CCSTI) , là où il en existe .